

Organisation

Pendant 3 ans (de la Seconde à la Terminale) l'option européenne permet de suivre un enseignement linguistique renforcé :

- 1H par semaine qui vient s'ajouter à l'horaire habituel de LV2 réalisée par le professeur de langue de la section.
- 1H de Discipline Non Linguistique EPS effectuée par le professeur d'EPS habilité à dispenser cet enseignement (certification complémentaire DNL EPS-Espagnol) qui vient s'ajouter à l'horaire habituel d'EPS (2h)

Les dossiers de candidature sont à déposer courant mai



LES TEMOIGNAGES DES ELEVES

« J'aime bien la Section car l'ambiance est bonne. On s'amuse tout en parlant en espagnol et faisant du sport. La convivialité est au rendez-vous. Ce n'est tout de même pas la récréation, la préparation demande un minimum d'investissement et de travail. On fait des goûters aussi et on découvre de nouveaux sports »

« La section euro EPS Espagnol est très intéressante pour développer la langue tout en se faisant plaisir. Il faut être très motivé car le début est difficile mais après ça devient très amusant »

« La section euro EPS Espagnol est un enseignement très constructif. Il nous permet d'apprendre la langue plus rapidement... »

« La section euro EPS Espagnol est très utile pour la langue espagnole, mais aussi pour l'apprentissage du vocabulaire en sport. Une nouvelle section qui s'annonce bien et qui ne peut que nous faire avancer au niveau de la langue »

Echange avec un lycée espagnol

Dans le cadre de la Section Euro EPS Espagnol, un échange avec des correspondants espagnols est organisé afin de mettre en pratique les apprentissages « sur le terrain » et découvrir au cours d'un séjour sur place cette culture et cette langue.

SECTION EUROPEENNE ESPAGNOL Avec discipline non linguistique EPS

Les Enseignements

<i>Enseignements communs</i>	<i>26 h 30 / semaine</i>
Enseignements facultatifs	<i>2 h 00 / semaine</i>
<i>Accompagnement personnalisé</i>	<i>2 h 00 / semaine</i>

Espagnol/EPS



1, Chemin des Côtiers – B.P. 309
17107 – **Saintes Cedex**
Tél. 05 46 74 14 63 - Fax.05 46 93 32 25
Courriel : ce.0170058w@ac-poitiers.fr

UN PEU D'HISTOIRE...

Les Sections Européennes ou de Langues Orientales (SELO) existent depuis 1992 (Bulletins Officiels numéros 33 et 36 de septembre 1992) dans les établissements scolaires français du second degré. L'objectif est de favoriser l'ouverture européenne et internationale à travers l'enseignement des langues étrangères.

Mise en œuvre

L'équipe pédagogique appuie son enseignement sur :

- des actions variées :

- en lien direct avec le pays (échange linguistique, sorties...)
- dans le cadre de la DNL (projet sportif, sorties,...)

- En seconde, passage du diplôme :

« **Diplômes d'Espagnol Langue Étrangère (DELE) A2-B1**

Les Diplômes d'Espagnol Langue Étrangère (DELE) sont des diplômes officiels qui attestent différents niveaux de compétence et de maîtrise de la langue espagnole. Ils sont délivrés par l'Instituto Cervantes au nom du Ministerio de Educación, Cultura y Deporte d'Espagne. »

- Des supports variés :

- documents authentiques, vidéos, exposés, conférences, expositions, musées...

Objectifs poursuivis :

Issues d'une volonté de proposer un enseignement bilingue novateur, les sections européennes ont pour objectif d'améliorer les compétences des élèves à la communication orale en langue étrangère. La section euro EPS Espagnol propose à des élèves motivés par l'apprentissage de cette langue un enseignement fondé sur les axes suivants :

- L'apprentissage renforcé de l'Espagnol
- l'enseignement en langue étrangère d'une discipline non linguistique (DNL).

A NOTER : L'obtention de la « Mention Européenne » au baccalauréat n'est pas automatique. Pour l'obtenir il faut avoir répondu à Deux conditions :

- Obtenir une note égale ou supérieure à 12/20 à l'épreuve du premier groupe de langue vivante au baccalauréat (espagnol).
- Obtenir une note égale ou supérieure à 10/20 à une évaluation spécifique visant à apprécier le niveau de maîtrise de la langue acquis au cours de la scolarité en section européenne (Contrôle continu sur l'année de Terminale comptant pour 20% et épreuve orale dans la DNL comptant pour 80%)

Admission en section européenne

Cette section s'adresse à des élèves sérieux et motivés par l'étude de la langue et la culture hispaniques ainsi que par l'EPS. Le dynamisme et l'investissement sont des qualités importantes dans des cours qui vont régulièrement privilégier et mettre en relation la pratique de l'oral avec l'exécution motrice. La sélection s'effectuera sur la base du dossier scolaire (bulletins de la classe de Troisième) et d'une lettre de motivation rédigée par l'élève demandeur.

Pourquoi s'inscrire en section européenne ?

- Parler l'espagnol couramment c'est se préparer pour l'avenir. **L'espagnol est la deuxième langue la plus parlée dans le monde.**
- Répondre au désir d'une éducation à la citoyenneté européenne.
- Faire preuve d'une ouverture d'esprit ayant pour objectif de s'intéresser et de mieux connaître l'autre.
- Apprendre à travailler en équipe en mutualisant les compétences de chacun.